

### LE MOT DU MAIRE



2025 s'est achevé doucement, mais toujours dans l'action et "le faire" car il y a toujours quelque chose qui arrive et se passe dans notre village.

Mont-Dauphin a confirmé qu'il est un village vivant, beau, solidaire, et acteur de son territoire.

L'année 2026 sera forcément différente et placée sous le signe du renouvellement, avec dans quelques semaines les élections municipales.

Comme annoncé, je ne brigue pas un second mandat de Maire de notre superbe village. La charge de travail et mentale, les obligations et sollicitations toujours plus nombreuses s'avèrent difficilement compatibles avec ma situation professionnelle, personnelle et familiale.

C'est avec lucidité, pragmatisme, et humilité, que je laisse le gouvernail de la commune, fier de ce village exceptionnel, du travail réalisé, de ces années passées au service de notre communauté, confiant en l'avenir, et surtout plein de gratitude pour vous, habitants et amis de ce village extraordinaire.

Merci ! Et belle et heureuse année à toutes et tous!

Cyr PIATON

\* \* \* \* \*

**La municipalité vous souhaite  
une très belle et heureuse  
année 2026 !**

Retrouvez le discours de la cérémonie des voeux ci-après :



### BIENVENUE - CONTACTS

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux Mont-Dauphinois et nouvelles Mont-Dauphinoises!

#### **Secrétariat de mairie :**

Le secrétariat de mairie est ouvert au public le lundi et le jeudi après midi de 14h à 18h.

Pour contacter votre commune : Tél. : 04 92 45 18 34

Email : [secretariatmairie@montdauphin-vauban.fr](mailto:secretariatmairie@montdauphin-vauban.fr)

**Le prochain conseil municipal est prévu le vendredi 6 mars 2026 à 19h**

# LES NOUVELLES DE LA PLACE-FORTE

## Voirie - circulation - stationnement

### Petits rappels en période hivernale :

- En cas de chute de neige annoncée ou avérée, le **stationnement dans les rues du village est interdit afin de faciliter le déneigement**. Les véhicules doivent être stationnés au parking de l'Arsenal (Place d'armes), ou places Rosagutti, Marquis de Larray, et Vauban.
- Nous vous remercions de déneiger les trottoirs et accès devant vos habitations. Pour cela du sel dans des bacs est disponible à la remise municipale (14 rue Cabrié) et au pavillon de l'horloge (1 Place Vauban)
- Des emplacements de stationnement sont réservés au stockage de la neige. Merci de les laisser libres.
- La route des rampes n'est pas déneigée et fermée à la circulation.



**Le stationnement dans les rues Catinat et Rouget de l'Isle reste interdit toute l'année.**

**La commune par un conventionnement avec l'ANTAI aura prochainement la possibilité de verbaliser les infractions.**

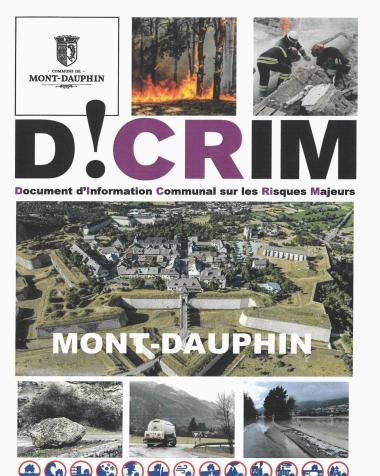
\* \* \* \* \*

## Gestion des risques

Le **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** est un document qui contribue, à l'échelle communale, à la prévention des risques et à la gestion des crises associées. La commune de Mont-Dauphin, située en zone sismique 4 (moyenne), doit obligatoirement élaborer ce document afin **d'informer la population sur les risques, organiser la réponse locale** en cas d'événement majeur et assurer la **protection de la population**.

Dans le cadre de la finalisation du PCS, la commune est amenée à **recenser certaines informations** concernant les habitants, leurs situations particulières ainsi que les ressources humaines et matérielles présentes sur la commune. C'est pourquoi un questionnaire a été distribué avec le **Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM)**, dans vos boîtes aux lettres. Ce questionnaire sollicite votre contribution (volontaire), qui permettra de compléter le PCS et de rendre la gestion de crise plus efficiente. Ces documents sont également à disposition dans le hall de la Mairie et au lien suivant :

<https://www.montdauphin-vauban.fr/fr/mairie-de-mont-dauphin/gestion-des-risques-majeurs-pcs-et-dicrim>



## Potagers communaux

La Commune propose aux personnes domiciliées sur le village, des parcelles potagères disponibles dès ce printemps 2026, sous la forme d'une convention d'occupation précaire d'un an renouvelable et contre redevance.

Vous êtes intéressés? Merci de nous l'indiquer par mail ou courrier en mairie avant le vendredi **13 mars 2026**.

De même si vous ne souhaitez plus jardiner, merci de nous le faire savoir. Cela nous permettra de (ré)-attribuer les espaces et lopins disponibles !



# ELECTIONS MUNICIPALES 2026

Les prochaines élections municipales auront lieu le **15 et 22 mars 2026**.

Nous serons amenés à **élire 11 conseillers municipaux**.



*Attention, un changement s'opère pour ce scrutin, suite à la réforme électorale de 2025.*

*Désormais, pour toutes les communes, le scrutin se fera sur liste paritaire. Ainsi tout bulletin panaché (nom barré sur la liste) sera considéré comme nul.*

*Dans le cas de Mont-Dauphin, les listes doivent comporter un minimum de 9 candidats et un maximum de 13 candidats.*

Infos :

<https://www.hautes-alpes.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Elections-et-Citoyennete/Elections/Elections-politiques/Elections-municipales/Elections-municipales-2026>

<https://www.montdauphin-vauban.fr/fr/mairie-de-mont-dauphin/elections-municipales-2026>

## 1-Inscriptions sur les listes électorales :

Concernant l'inscription sur les listes électorales, les personnes, souhaitant se rendre aux urnes mais n'étant pas encore inscrites sur une liste, **ont jusqu'au 4 février 2026 pour le faire via une procédure en ligne ou jusqu'au vendredi 6 février auprès de leur mairie.** Au-delà de ces deux dates, aucune inscription ne sera possible.

## 2-Procurations :

Si vous savez d'ores et déjà que vous ne pourrez pas vous rendre au bureau de vote, vous avez la possibilité de donner procuration à une autre personne. Démarche possible en ligne, via France Connect et [maprocuration.gouv.fr](http://maprocuration.gouv.fr) Ou méthode plus classique en vous rendant en gendarmerie via le formulaire <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R12675>

## 3-Périodes de candidature :

Le début de la période de candidature débutera le 6 février et s'achèvera le jeudi 26 février, à 18 heures, pour le premier tour du scrutin, et le cas échéant, le mardi 17 mars, à 18 heures, pour le second tour. Le dépôt des candidatures devra être effectué par le candidat tête de liste ou son représentant en sous-préfecture de Briançon et s'effectuera sur rendez-vous, à prendre via le module de prise de rendez-vous en ligne, accessible depuis le site internet de la préfecture des Hautes-Alpes, rubrique « Prendre RDV ». Pour rappel, une liste est jugée recevable sur la forme si elle obéit à la règle de l'alternance paritaire et même si elle compte deux candidats de moins ou deux candidats de plus que le nombre de postes de conseillers municipaux à pourvoir (entre 9 et 13).

## 4-Dates officielles de campagne électorale

La période de campagne électorale aura lieu du **lundi 2 mars au samedi 14 mars pour le premier tour** et du lundi 16 mars au samedi 21 mars pour le second tour.

## 5-Élections du maire et des adjoints

L'élection du maire et des adjoints aura lieu du **vendredi au dimanche de la semaine qui suit l'élection**, c'est-à-dire entre le 20 et le 22 mars, ou entre le 27 et le 29 mars en cas de second tour.

## DU CÔTÉ DU CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX

- Nous souhaitons la bienvenue à **Amandine AMERDEIL**, qui est arrivée mi novembre 2025 au sein du CMN, en tant que chargée des publics et de la communication, en remplacement de Manon ASSENAT.
- Le premier dimanche du mois, jusqu'en mars, la visite commentée des fortifications de Mont-Dauphin est gratuite pour tous.  
Rendez-vous le 1<sup>er</sup> février et 5 mars 2026, à 14h30
- Visite commentée des fortifications et bâtiments militaires :  
Mercredi - Samedi - Dimanche à 14h30 jusque fin mars.
- L'exposition Little Big Horn est ouverte d'avril à octobre : Patience!

Toutes les infos : <https://www.village-fortifie-montdauphin.fr/>

## AU DELÀ DES REMPARTS

### Jumelage avec Lusernetta (Italie)

A l'occasion de la fête patronale de Lusernetta (Saint Antoine), nous nous sommes rendus dans le val Pellice à l'invitation de M. Alex Maurino, maire de Lusernetta, afin de célébrer le 40ème anniversaire du jumelage acté en 1985-1986 par MM. Gamba et Andrey, maires de Lusernetta et Mont-Dauphin de l'époque.



Nous avons été chaleureusement accueillis, fait connaissance en partageant un repas avec les "volontaires" de la commune de Lusernetta. A 14h30, le serment de jumelage a été signé lors d'une cérémonie officielle en présence d'élus, des associations et de la presse locale. L'occasion de parler des valeurs fortes du jumelage : la fraternité, le respect, la paix, les échanges et la coopération transfrontalière.

L'après-midi s'est poursuivie par la visite de la chapelle San Bernardino et ses fresques murales du XVème siècle, ainsi que l'usine d'embouteillage d'eau de source Valmora. En soirée nous avons pu apprécier un repas traditionnel "Bagna cauda" préparé par le comité des fêtes local, ponctué par l'embrasement d'un grand feu de joie.

Nos amis italiens sont invités à venir lors des festivités de la Saint Louis 2026. Si vous avez des souvenirs, photos, témoignages de ce jumelage et rencontres franco-italiennes, merci de nous les partager, cela permettra de mieux comprendre et savoir comment est né ce lien transfrontalier.

Cyr et Raphaëlle

<https://www.montdauphin-vauban.fr/fr/mairie-de-mont-dauphin/jumelage-avec-lusernetta>

## ÉTAT CIVIL 2025

Bienvenue : Enzo VAUTHIER, le 28/11/2025

## AGENDA

- 3-5 février Journées de rencontres 2026 du Réseau Vauban - Longwy
- 15 et 22 mars Elections municipales
- 25 au 31 mars Fête du court métrage (comité des fêtes)
- 6 avril Fête de la Saint Guillaume (Eygliers)
- 11 et 12 avril Journées européennes des métiers d'art : "coeur à l'ouvrage"